

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD à partir de 18h30, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mathieu BERARD jusqu'à 18h30 (pouvoir donné à Cyril REUILLON) ; Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER).

Secrétaire de séance : Sandrine PASSEBON

OBJET : Demandes de subventions pour le remplacement de l'éclairage extérieur de deux terrains de football à Echiré, par des projecteurs LED.

Le Maire expose.

Le Maire informe l'assemblée de la décision du SIEDS des Deux-Sèvres, par délibération du Comité Syndical du 27 juin dernier, de renforcer l'accompagnement financier des collectivités par l'augmentation des enveloppes de programmes de subvention, notamment le programme Mandat Communal.

Les projets en extérieur et sur le réseau d'électricité du domaine privé communal, sont désormais subventionnables, tels que l'éclairage de lieux sportifs extérieurs.

Le Maire indique également la possibilité de solliciter la Fédération Française de Football, au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), pour le remplacement de l'éclairage extérieur du terrain principal de football homologué (terrain en gazon naturel) par des projecteurs LED, en vue d'une demande de révision associée du classement fédéral de l'éclairage dudit terrain homologué.

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'offre retenue pour ces travaux, est l'offre de l'entreprise STECO (79000 Niort) pour un montant total de 54 777,14 € HT soit 65 732,57 € TTC, soit pour chaque terrain :

- ✓ terrain principal homologué en gazon naturel pour 29 495,08 € HT soit 35 394,10 € TTC
- ✓ terrain d'entraînement pour 25 282,06 € HT soit 30 338,47 € TTC ;

Le Maire présente à l'assemblée le plan de financement applicable au remplacement de l'éclairage extérieur des deux terrains de football par des projecteurs LED, mentionnés ci-dessus, comme suit :

Plan de financement pour le remplacement de l'éclairage extérieur de deux terrains de football à Echiré par des projecteurs LED

DEPENSES (en euros)		RECETTES (en euros)	
Remplacement des éclairages extérieurs existants par des projecteurs LED de deux terrains de football à Echiré, dont :		Subvention du SIEDS au titre du programme « Mandat communal » pour les 2 terrains de football (subvention de 70% du montant total HT des travaux, plafonnée à 30 000 €)	30 000,00
- terrain principal homologué en gazon naturel ;	29 495,08 € HT	Subvention de la FFF au titre du FAFA (Fonds d'aide au football amateur) pour le terrain principal homologué (subvention plafonnée à 20%, ne pouvant excéder 20 000 €)	5 899,00
- terrain d'entraînement	25 282,06 € HT		
Total HT	54 777,14 €	Autofinancement commune d'Echiré	18 878,14
TVA	10 955,43		
Total TTC	65 732,57 €	Total HT	54 777,14 €

Le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté, pour le remplacement de l'éclairage extérieur de deux terrains de football (terrain principal homologué et terrain d'entraînement), par des projecteurs LED ;
- de l'autoriser à solliciter l'octroi d'une subvention auprès du SIEDS des Deux-Sèvres au titre du programme « Mandat Communal » pour les deux terrains de football cités ci-dessus, implantés sur la même unité foncière communale rue Léo Desaix à Echiré (Plaine de sports) ;
- de l'autoriser à solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Fédération Française de Football, au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), pour le seul terrain principal homologué (terrain en gazon naturel), en vue d'une demande de révision associée du classement fédéral de l'éclairage dudit terrain homologué ;
- de l'autoriser à signer les dossiers de demande de subventions correspondants et tous documents afférents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 21 octobre 2022

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,
Sandrine PASSEBON

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : 25 OCT. 2022
Notifié ou publié le : 26 OCT. 2022